

Direction des Déplacements

Service Exploitation et Gestion du Domaine Public

Contact Centre Technique Départemental de Die

Tél : 04 75 21 70 89

Courriel : ctd-die@ladrome.fr

ARRÊTÉ N° DIE-2026-175-AT

Le Président du Conseil départemental,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

Vu les arrêtés en vigueur du Président du Conseil départemental de la Drôme donnant délégation de signature aux Directeur, Directeur Adjoint, Chef du SEESRM, Coordonnateurs de zones, aux Coordonnateurs adjoints et aux responsables des Centres Techniques Départementaux,

Vu la demande N° 2026/23943 datée du 13/08/2026 par laquelle la société **S2R-SERVICE RAIL ROUTE** domiciliée 117 Chemin de la Bergaderie, 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS, par DELCROIX Océane (Tel : 0787991866 - Mail : contact@s2r.fr) sollicite l'autorisation d'effectuer une fermeture du passage à niveau N°50 LUC EN DIOIS pour travaux sur la RD69 au PR 2+964 sur le territoire de la commune de **LUC-EN-DIOIS**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Considérant qu'afin une fermeture du passage à niveau N°50 LUC EN DIOIS pour travaux sur la route départementale RD69, il y a lieu d'interrompre totalement la circulation,

Sur la proposition du responsable du Centre Technique Départemental de DIE,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les travaux susvisés seront exécutés entre le lundi 16 novembre 2026 et le mardi 17 novembre 2026 sur la RD69 au PR 2+964 sur le territoire de la commune de **LUC-EN-DIOIS**, hors agglomération.
Le soir, les travaux continuent et les restrictions de circulation sont maintenues.

ARTICLE 2

Pendant la période visée à l'article 1, les travaux seront réalisés de 18h00 à 10h00 et la circulation sera réglementée ainsi :

L'itinéraire de déviation est joint en annexe.

La signalisation temporaire s'inspirera des schémas DC 61 et/ou DC 62 routes bidirectionnelles du guide technique du SETRA annexés au présent arrêté.

La signalisation devra être adaptée aux différentes phases du chantier pour imposer le moins de contraintes possibles aux usagers de la route départementale, dans le respect des règles de la signalisation temporaire.

L'entreprise est tenue d'informer le gestionnaire de la voie de la fin effective des travaux.

Le balisage des dispositifs nécessaires aux itinéraires de déviation sera mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit et de part et d'autre du chantier par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

L'entreprise assurera pendant toute la durée du chantier :

la maintenance 24h/24h de la signalisation et contrôle de son implantation (en cas d'orage, de vent, de vandalisme, ...), le repliement en fin de chantier, l'éventuel repliement le soir, le week-end ou pendant une interruption du chantier

avant le commencement des travaux, l'entreprise informera le gestionnaire de la voirie de la date d'ouverture du chantier.

ARTICLE 4

M. le Directeur de la Direction des Déplacements de la Drôme,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 5

Copie sera adressée à :

Mme Martine CHARMET, Conseillère départementale du canton de DIOIS,
M. Bernard BUIS, Conseiller départemental du canton de DIOIS,
Centre Technique Départemental de Die,
Antenne Régionale des Transports Inter-Urbains et Scolaires de la Drôme,
Mme Sandrine MARIN-LOEUILLET,
Mme DELCROIX Océane, S2R-Service Rail Route,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,
M. le Maire de LUC-EN-DIOIS,
Contacts déviations - Secteur CTD de Die
CODIS 26 - Officier de Permanence,
Responsables CTZ/CTD
Responsables CED
Mairies Canton du Diois groupe1
Département de la Drôme - Registre des actes administratifs,

Fait à Die,

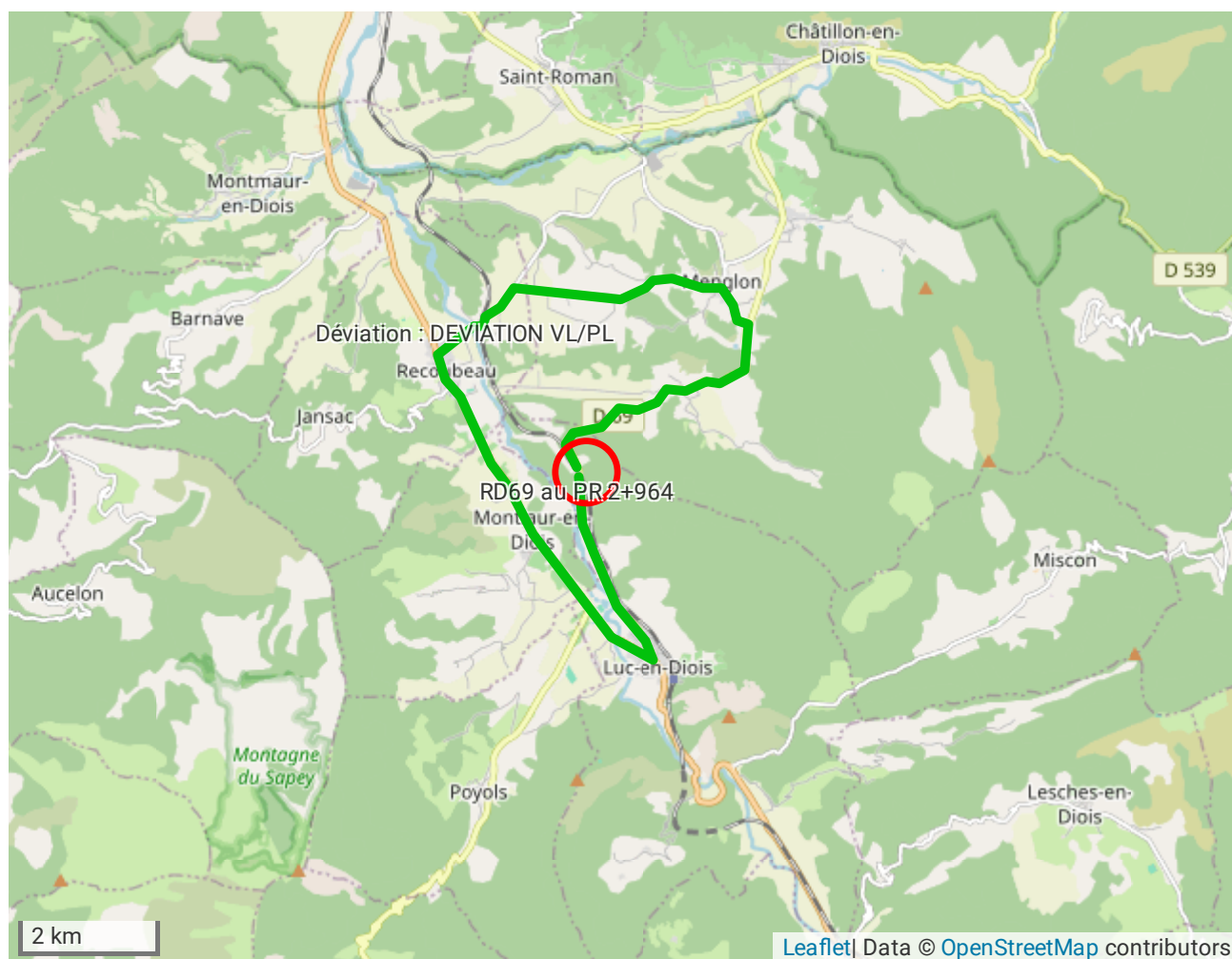
Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Signé électroniquement par :
LAURENT COMBEL
GDP Die
Date de signature : 20 août 2026

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- DC62 - Déviation - Avec desserte de la localité
- DC61 - Déviation
- Pièce jointe 1
- Pièce jointe 2

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation DEVIATION VL/PL

Via: D 69, Route de Chatillon, Route des Noyers, Route de Gap, Route de la Gare, Route de Recoubeau, Route des Tonnonns, Route de Châtillon-en-Diois, D 69

17.7 km, 22 min

Se diriger vers le sud sur D 69 - 3 km

Tourner à droite sur Faubourg Saint-Bernard (D 93) - 100 m

Vous êtes arrivé à votre première destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers le nord-ouest sur Faubourg Saint-Bernard (D 93) - 350 m

Continuer tout droit sur la route de Die (D 93) - 5 km

Prendre le rond-point, puis la première sortie en direction de Châtillon-en-Diois - 7 m

Sortir du rond-point en direction de Châtillon-en-Diois - 150 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le nord-est sur la route de la Gare (D 140) - 1.5 km

Tourner à droite sur la route de Recoubeau (D 181) - 90 m

Vous êtes arrivé à votre troisième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers l'est sur la route de Recoubeau (D 181) - 3 km

Tourner à droite sur la route des Tonnonns (D 181B) - 700 m

Tourner à droite sur la route de Châtillon-en-Diois (D 69) - 100 m

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la gauche - 0 m

Se diriger vers le sud sur la route de Châtillon-en-Diois (D 69) - 1.5 km

Continuer à droite sur la place de la Fontaine (D 69) - 2.5 km

Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

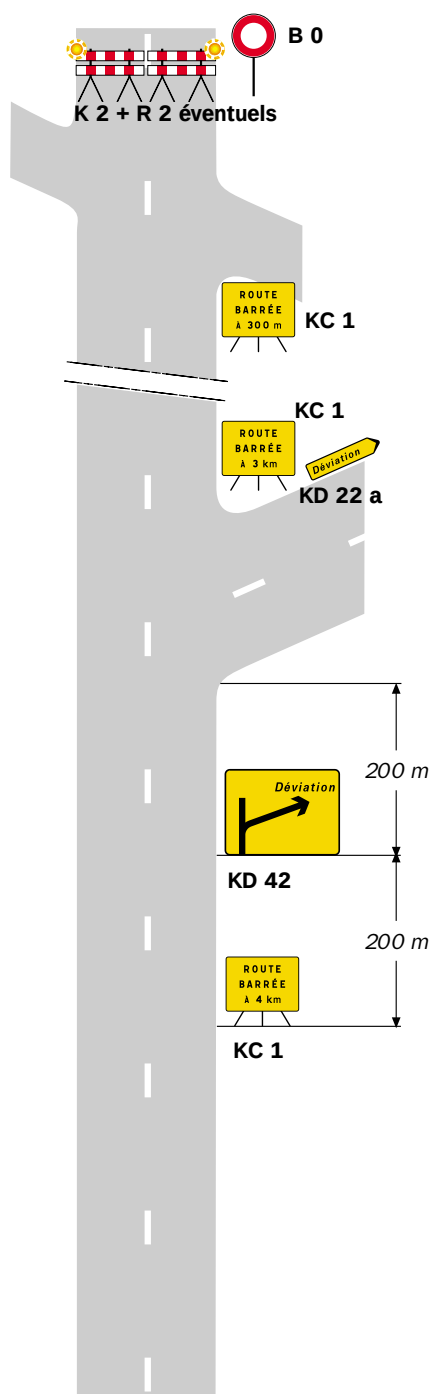
Détournements



Avec desserte de localité à l'aval
du site d'entrée

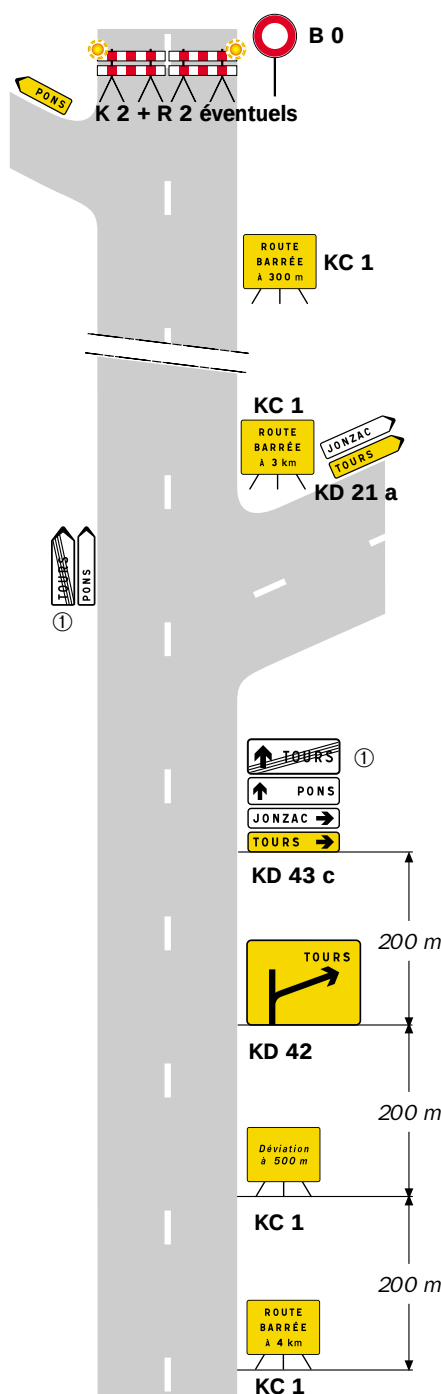
Déviation

Site d'entrée
sans signalisation permanente

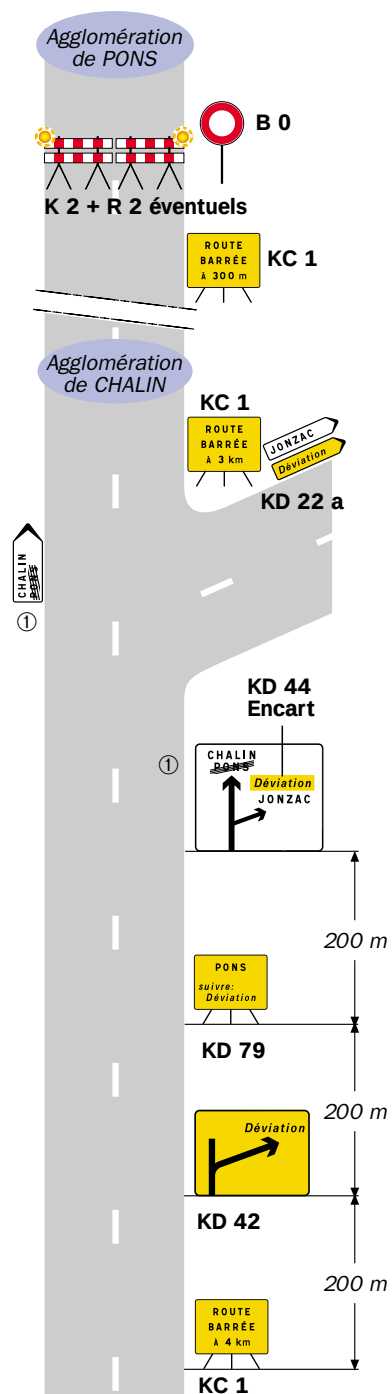


Site d'entrée avec signalisation permanente

Présignalisation par D 43



Présignalisation par D 42

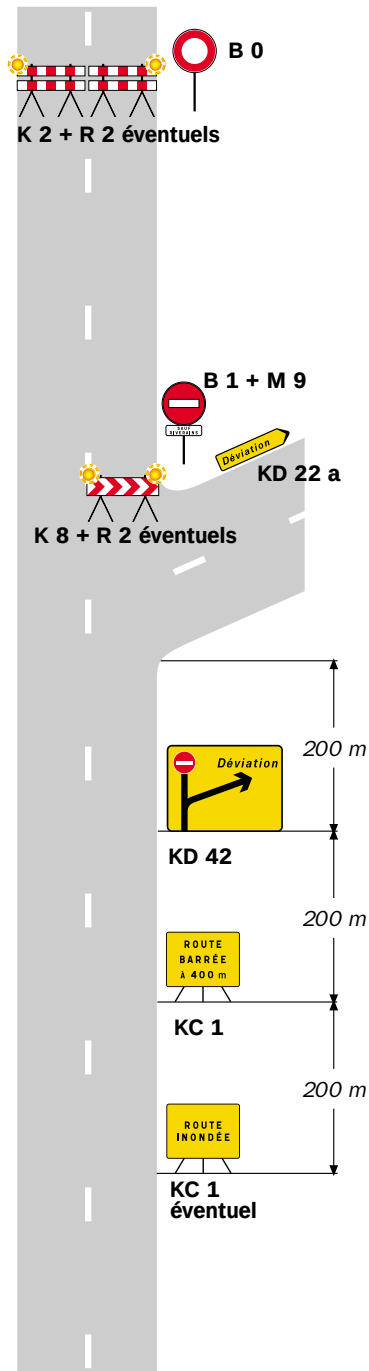


Remarque(s) :

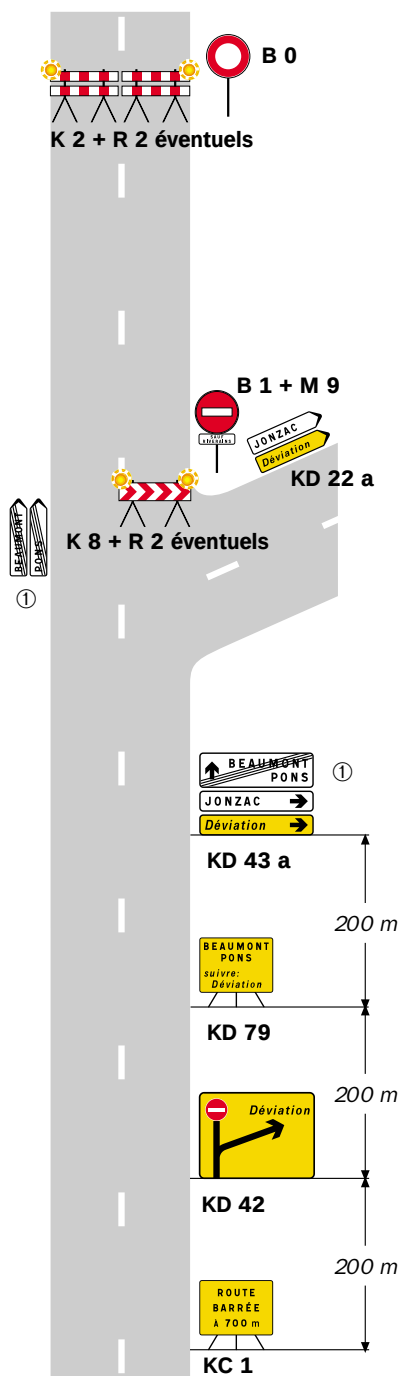
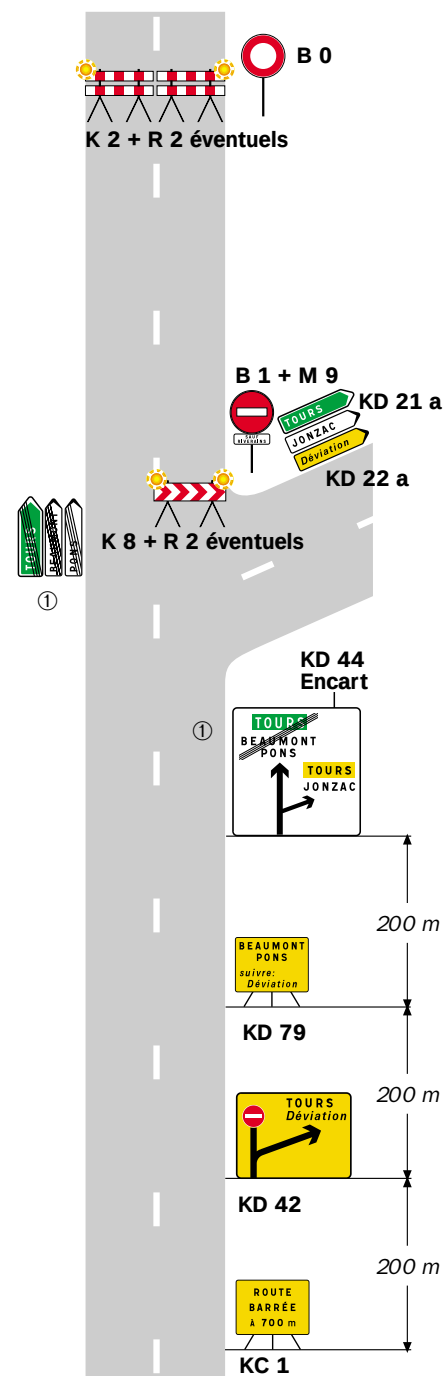
① Mentions à occulter en totalité.

Site d'entrée au niveau de la coupure

Déviation

Site d'entrée
sans signalisation permanente

Site d'entrée avec signalisation permanente

Présignalisation par D 43
Déviation de liaisons blanchesPrésignalisation par D 42
Déviation d'une liaison verte et
de liaisons blanches**Remarque(s) :**

- L'accès des riverains est autorisé entre le site d'entrée de la déviation et le site de coupure.

① Mentions à occulter en totalité.



Etudes, diagnostic, déviations routières

ZI de la Bergaderie, 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS

SITE WEB: www.s2r.fr

MAIL: contact@s2r.fr

CD DROME 26 DIE

Avenue de la Clairette

26150 DIE

N° Tel CD DROME 26 DIE : 04 75 21 70 89

Mail : ctd-die@ladrome.fr

Objet : Demande d'arrêté pour la fermeture provisoire du passage à niveau N° 50 « RD69 »

Fait à Saint-Étienne-du-Bois, le jeudi 13 août 2026

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la SNCF UTM DROME ARDECHE, domiciliée 2 rue de Clos Gaillard 26000 VALENCE et représentée par FALATICO NICOLAS (Tél : 06 12 34 23 73) envisage de réaliser des travaux au passage à niveau N°50 LUC EN DIOIS.

Ces travaux, prévus selon le tableau ci-dessous, nécessiteront le démontage du platelage routier ce qui entraînera pendant cette période une interruption de la circulation.

Date de Fermeture

16/11/2026 18:00

Date d'ouverture

17/11/2026 10:00

Type de fermeture

EN CONTINUE

La SNCF nous ayant confié la réalisation du plan de déviation ainsi que sa mise en place, je me permets de solliciter votre autorisation pour la fermeture totale du passage à niveau N°50 pendant cette période, et vous demande de prendre l'arrêté relatif à cette fermeture provisoire **à toutes circulations routières, piétonnes, cycles, et bétails.** Cette annotation doit bien figurer sur l'arrêté.

Les services d'urgences et de secours ne sont pas autorisés à emprunter la section routière durant la période définie.

L'astreinte sera assurée par Mme DELCROIX Océane de la société S2R joignable au 07 87 99 18 66.

Vous trouverez ci-joint le schéma de déviation prévue.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



PELAGIE RENOUD

Tél : 04.74.52.47.62

Mail : contact@s2r.fr

S2R Service Rail Route

SARL au capital de 10 000 € - RCS 812 834 273 Bourg-en-Bresse – APE 4211 Z



